

DA 262 – 23.06

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 5 septembre 2023

relative à un

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 313'000.00 DESTINÉ À LA LOCATION DE NOUVEAUX ESPACES ADMINISTRATIFS ET AU DÉMÉNAGEMENT DE DIVERS SERVICES

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 27 juin 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 18 OUI, 8 NON et 2 abstentions (majorité simple)

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 313'000.00 pour la location de nouveaux locaux administratifs, les travaux d'aménagement et le déménagement de divers services ;
- 2 de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sous la rubrique 02.31 ;
- 3 de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

